

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2016

---

Date de la convocation : 25 juillet 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

L'an deux mille seize, le vingt-neuf juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RUCET, Maire,

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs ACINA Alain, COZ Hélène, HAMON Pascal, LE BOUDEC Christine, LEMOINE Claude, MARTIN Jean-Loup, BERTHELOT Vincent, LE BOUCHER Gwénaëlle, RUCET Angélique, SAGEAN Laurence.

***M. PERRON Christian donne sa lettre de démission à M. RUCET Jean-Louis à l'ouverture de séance.***

Etaient Absents ou Excusés : Mme LOURADOUR-DURAND Gisèle ayant donné pouvoir à Mme LE BOUDEC Christine, M. BROMBIN Alain ayant donné pouvoir à M. RUCET Jean-Louis, Mme DESERT Christelle ayant donné pouvoir à Mme RUCET Angélique.

Secrétaire de séance : Mme RUCET Angélique.

---

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT :  
Remplacement du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire suite à la démission d'Hélène COZ.
- 2) Permis BETHUEL : Rue des Fresches
  - Extension de 40 ml sur le domaine public pour le raccordement au réseau de distribution d'énergie électrique : devis du SDE de 2 367 €
  - Autorisation de signature d'une convention PUP (Projet Urbain Partenarial) avec Mme BETHUEL
- 3) Adhésion de la Commune à la démarche de collecte des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) proposée par le SDE 22
- 4) Accueil de loisir sans Hébergement (ALSH) Saint-Hélen / LA VICOMTE  
Autorisation pour signer la convention
- 5) Vente de Bois : Tarif pour la livraison
- 6) Personnel Communal
  - Suppression du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe et création du poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
  - Suppression du poste d'agent social 1<sup>ère</sup> classe et création du poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (30,73H) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.
  - Nouveau tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2016
- 7) Remboursement de Mme LECOUTOUR Catherine, enseignante à l'école de La Vicomté de 155 €
- 8) Rapport d'activités de Dinan Communauté 2015

---

M. Christian PERRON, Conseiller Municipal, remet en main propre en début de séance à M. le Maire sa lettre de démission. M. le Maire lit la lettre à ses

conseillers et accepte la décision de M. PERRON et indique qu'il remettra la lettre à la Sous-Préfecture.

M. Claude LEMOINE demande à ce que le Conseil observe une minute de silence avant de commencer à traiter l'ordre du jour en hommage aux 84 victimes de Nice du 14 juillet 2016 et en hommage au prêtre égorgé à Saint-Etienne du Rouvray le 26 juillet 2016.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence.

---

#### **DELIBERATION N° 52/2016 – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT**

Mme COZ Hélène a fait part à M. le sous-Préfet de Dinan, Michel LABORIE, par lettre en date du 7 juin 2016, de sa décision de démissionner de ses fonctions d'adjointe au Maire (au 3<sup>ème</sup> rang du tableau), tout en conservant son mandat de Conseillère Municipale. M. le sous-Préfet a accepté la démission de Mme COZ.

Il faut donc procéder à l'élection d'un nouvel adjoint qui occupera le dernier rang des adjoints, Vincent BERTHELOT passant au rang supérieur (3<sup>ème</sup> rang).

Vu le CGCT, sous la présidence du Maire et après s'être assuré que le quorum est atteint, il est procédé à un appel à candidatures et au vote.

A été enregistrée la candidature de Mme SAGEAN Laurence.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins :	14
- Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	14
- Majorité absolue :	14

Mme SAGEAN Laurence ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire.

---

#### **DELIBERATION N° 53/2016 – DELEGATION DE FONCTIONS A MME SAGEAN, 4EME ADJOINTE AU MAIRE**

Considérant que pour le bon fonctionnement des services municipaux, M. le Maire donnera une délégation de fonctions à sa 4<sup>ème</sup> adjointe : la gestion du personnel. (à la place de la fonction de Mme COZ Hélène : affaires scolaires)

Un arrêté sera pris par M. le Maire.

Vote à l'unanimité.

---

#### **DELIBERATION N° 54/2016 – DESIGNATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE**

Madame SAGEAN Laurence ayant été élue adjointe au Maire, Monsieur le Maire procède en séance du Conseil Municipal à l'élection d'une nouvelle conseillère déléguée.

LE BOUCHER  
Gwénaëlle

Conseillère Municipale Déléguée aux affaires scolaires.

Un arrêté de délégation de fonctions sera pris par le Maire.

Vote à l'unanimité.

---

#### **DELIBERATION N° 55/2016 – RUE DES FRESCHES : EXTENSION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE**

Dans le cadre du permis de construire d'une maison individuelle déposé par Mme BETHUEL Nicole au 4, rue des Fresches (parcelles cadastrées C 1646 – 1947 – 1950), une extension de 40

mètres linéaires est nécessaire sur le domaine public pour le raccordement au réseau de distribution d'énergie électrique.

Le SDE propose à la Commune de réaliser ces travaux d'extension pour 2 367 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

- Le projet d'extension du réseau électrique au 4, rue des Fresches,
- Le versement au SDE la somme de 2 367 € pour la réalisation de ces travaux.

Vote à l'unanimité.

---

**DELIBERATION N° 56/2016 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP)**

Le Conseil Municipal, venant d'approuver l'extension du réseau de distribution d'énergie électrique pour le 4, rue des Fresches pour la somme de 2 367 €.

Monsieur le Maire propose de mettre à la charge de Mme BETHUEL Nicole la totalité de ces travaux d'extension, dépositaire du permis de construire et ce par le biais d'une convention PUP.

Pour se faire, une convention sera établie entre la Commune et Mme BETHUEL Nicole, qui précisera toutes les modalités de ce partenariat.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Vote à l'unanimité.

---

**DELIBERATION N° 57/2016 - ADHESION DE LA COMMUNE A LA DEMARCHE DE COLLECTE DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE) PROPOSEE PAR LE SDE 22**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2005-781, loi d'orientation sur l'énergie, et notamment ses articles 14, 15, 16 et 17 révisés par la loi portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) du 12 juillet 2010,

Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010, relatif aux Certificats d'Economies d'Énergie, Vu l'arrêté du 29 décembre 2010 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et la composition d'une demande d'agrément d'un plan d'actions d'économies d'énergies,

Vu la délibération du Comité Syndical du 22 mars 2013 du SDE 22 concernant la valorisation des CEE pour les opérations d'économies d'énergies réalisées dans le cadre de ses compétences.

Considérant les missions du SDE 22 dans le domaine de l'énergie et de l'environnement.

Le dispositif des CEE, instauré par la loi de Programmation et d'Orientation de la Politique Énergétique de 2005 permet à un certain nombre de personnes morales – les Eligibles- qui engagent des travaux d'amélioration de la performance énergétique sur des équipements et bâtiments d'obtenir des CEE en contrepartie d'investissements.

La mutualisation des CEE permet de bénéficier d'une valorisation économique plus incitative au bénéfice des collectivités participant à la démarche.

Pour cela, il est nécessaire que la Commune en délibère et signe une convention constituant un préalable nécessaire à la valorisation des CEE.

Par cette décision, la Commune bénéficiera :

- De l'ensemble des moyens d'expertise du service Energie du SDE 22 sur ce sujet,
- Des moyens mis à disposition par le SDE 22 : Information et conseil sur les actions éligibles, aide pour intégrer dans les pièces des marchés publics les prescriptions techniques et administratives nécessaires à la collecte des CEE,
- De la prise en charge administrative de la consultation des dossiers CEE,
- D'un accompagnement en faveur de l'amélioration énergétique de son patrimoine.

Cette décision permettra, dans le cadre d'une mutualisation des produits générés par la valorisation des CEE, de bénéficier d'aides pour développer des actions d'économie d'énergie. M. le Maire vous propose de rejoindre cette démarche permettant la valorisation des CEE proposée par le SDE 22.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré :

- Décide de valoriser, pour l'ensemble du patrimoine bâti communal, les CEE au travers de la démarche de collecte portée par le SDE 22,
- S'engage à ne pas demander une nouvelle fois, au nom de la Commune, la valorisation des mêmes CEE,
- Autorise M. le Maire à signer la convention d'habilitation entre la Commune et le SDE 22 ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier,
- Autorise le SDE 22 à recevoir la rétribution financière liée à la valorisation de ces CEE et a été informé des conditions de reversements arrêtées par le SDE 22.

Vote à l'unanimité.

---

### **DELIBERATION N° 58/2016 - CONVENTION DE PARTENARIAT ALSH SUR LA COMMUNE DE SAINT-HELEN**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour le mois de Juillet 2016 selon les termes suivants :

La commune de SAINT HÉLEN assurera le financement global nécessaire au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.

La commune de LA VICOMTÉ SUR RANCE s'engage :

- à verser à la commune de SAINT-HELEN la somme forfaitaire de 1 000 € pour les frais pédagogiques de mise en place.
- à prendre en charge une partie du résultat, au prorata du nombre d'enfants de LA VICOMTE SUR RANCE accueillis ainsi que 50% des enfants domiciliés hors commune. Cette participation sera calculée après déduction des règlements des familles et des subventions obtenues.

Le Conseil Municipal émet le souhait d'avoir le détail des bilans pour les mois de juillet 2015 et 2016.

Vote à l'unanimité.

---

### **DELIBERATION N° 59/2016 - VENTE DE BOIS**

Corde de Chêne : 200 €

Corde de mélanges : 150 €

Livraison : 10 €

---

### **DELIBERATION N° 60/2016 - SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE AU 01/01/2016**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres, de :

- Supprimer le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Créer un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à temps complet.

Vote à l'unanimité.

---

**DELIBERATION N° 61/2016 - SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE AU 01/09/2016**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres, de :

- Supprimer le poste d'agent social 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (30,73H) au 1<sup>er</sup> septembre 2016.
- Créer un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> septembre 2016 à temps non complet (30,73H).

Vote à l'unanimité.

---

**DELIBERATION N° 62/2016 - NOUVEAU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2016**

Filière administrative

Secrétaire de mairie (contractuelle)	1	35H
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	35H

Filière technique

Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	35H
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	2	35 H
		29,88H
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	35H
	1	32,50H

Filière sociale

ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	29,95H
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	1	30,73H

Vote à l'unanimité.

---

**DELIBERATION N° 63/2016 - REMBOURSEMENT MME LECOUTOUR, ENSEIGNANTE A L'ECOLE PUBLIQUE DE LA VICOMTE**

Mme LECOUTOUR, sur accord du Maire, a acheté un bureau à Ikéa pour sa classe pour un montant TTC de 155€. M. le Maire propose à ses conseillers de la rembourser en intégralité pour 155 €.

Vote à l'unanimité.

---

**DELIBERATION N° 64/2016 - 64/2016 – RAPPORT D’ACTIVITES DE DINAN COMMUNAUTE 2015.**

M. le Maire présente aux membres du Conseil le rapport d’activités de Dinan Communauté 2015.

Le Conseil Municipal prend acte de rapport.

---

***Séance levée à 22h15.***

**FEUILLE DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JUILLET 2016**

**DELIBERATION N° 52/2016** – ELECTION D’UN NOUVEL ADJOINT

**DELIBERATION N° 53/2016** – DELEGATION DE FONCTIONS A MME SAGEAN, 4EME ADJOINTE AU MAIRE

**DELIBERATION N° 54/2016** – DESIGNATION D’UNE CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE

**DELIBERATION N° 55/2016** – RUE DES FRESCHES : EXTENSION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D’ENERGIE ELECTRIQUE

**DELIBERATION N° 56/2016** - AUTORISATION DE SIGNATURE D’UNE CONVENTION DE FINANCEMENT PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP)

**DELIBERATION N° 57/2016** - ADHESION DE LA COMMUNE A LA DEMARCHE DE COLLECTE DES CERTIFICATS D’ECONOMIES D’ENERGIE (CEE) PROPOSEE PAR LE SDE 22

**DELIBERATION N° 58/2016** - CONVENTION DE PARTENARIAT ALSH SUR LA COMMUNE DE SAINT-HELEN

**DELIBERATION N° 59/2016** - VENTE DE BOIS

**DELIBERATION N° 60/2016** - SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE AU 01/01/2016

**DELIBERATION N° 61/2016** - SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE AU 01/09/2016

**DELIBERATION N° 62/2016** - NOUVEAU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2016

**DELIBERATION N° 63/2016** - REMBOURSEMENT MME LECOUTOUR, ENSEIGNANTE A L’ECOLE PUBLIQUE DE LA VICOMTE

**DELIBERATION N° 64/2016** - 64/2016 – RAPPORT D’ACTIVITES DE DINAN COMMUNAUTE 2015.

## ***SIGNATURES***

<b>RUCET JEAN-LOUIS</b>	
<b>LEMOINE Claude</b>	
<b>HAMON Pascal</b>	
<b>COZ Hélène</b>	
<b>BERTHELOT Vincent</b>	
<b>ACINA Alain</b>	
<b>LE BOUCHER Gwénaëlle</b>	
<b>SAGEAN Laurence</b>	
<b>MARTIN Jean-Loup</b>	
<b>BROMBIN Alain</b>	Pouvoir à M. RUCET Jean-Louis
<b>LE BOUDEC Christine</b>	
<b>RUCET Angélique</b>	
<b>DESERT Christelle</b>	Pouvoir à Mme RUCET Angélique
<b>LOURADOUR-DURAND Gisèle</b>	Pouvoir à Mme LEBOUDEC Christine.
<b>PERRON Christian</b>	Démission.